

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 13 septembre 2022

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Marie CAPOZIO-RISSER, Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claude LEHR, Gérard OTT, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Carole SCHERRER

Pouvoir : Néant

Démission : Anne PALANIAK.

ORDRE DU JOUR

1. Modification Budgétaire
2. Choix plan du village
3. Personnel communal – Modification du temps de travail
4. Régime forestier
5. ONF – Prévision des coupes
6. Bon cadeau Service civique
7. Convention avec l'Association Foncière
8. Groupe de travail maison forestière
9. Économies d'énergies
10. Divers
11. Rapport des commissions

COMPTE RENDU DU 4 JUILLET 2022

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 juillet 2022.

POINT 01 : MODIFICATION BUDGETAIRE 01/2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la modification budgétaire suivante permettant la prise en compte d'écritures d'amortissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT : Article 281532 : 1715 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Article 6811 : 1715 €
Article 615221 : - 1715 €
Article 2135 : 1715 €

POINT 02 : PLAN DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer le plan du village situé place de Lauzun qui a été détruit lors d'un incendie.

Il est proposé de choisir entre 3 modèles différents (la sucette, le panneau d'information, le planimètre), le coût de remplacement étant pris en charge par l'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- porte son choix sur le planimètre proposé par la société Altrad Diffusion
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et l'ensemble des documents
- impute cette dépense au Budget 2022

POINT 03 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un de nos agents techniques a demandé une modification de la durée de son temps de travail pour passer à 20 heures par semaine à compter du 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire propose de lancer un recrutement sur un poste à mi-temps (entre 15 et 20h) à compter du 1er janvier. Il propose de regarder dans un premier temps au sein de l'Agglomération de Saint-Louis puis de Mulhouse si un agent en place sur un mi-temps souhaite faire des heures complémentaires et dans un second temps de lancer un appel à candidature plus large. L'embauche aura lieu au 1er janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte-tenu de la difficulté à recruter du personnel en cette période,

- décide de recruter un agent technique responsable à temps complet qui pourra être formé par Monsieur BAUER et qui prendra sa relève le jour de son départ définitif à la retraite.

POINT 04 : INTEGRATION PARCELLE COMMUNALE AU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National de Forêts nous demande de préciser la délibération du 16 juin concernant l'intégration d'une parcelle communale au régime forestier en indiquant notamment la contenance et la situation.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'implanter en forêt communale une parcelle bénéficiant du régime forestier. Il s'agit de la parcelle cadastrée Section 41, parcelle 111 d'une contenance de 142 m2 soit 1,42 ares située sur le chemin de Koetzingue à l'intersection avec le chemin menant au réservoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet tel qu'il est présenté ;

Décide de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée section 41 parcelle 111 pour une superficie de 142 m² ;

Charge l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier

Charge l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ».

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjoints, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

POINT 05 : ONF – PREVISIONS DES COUPES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitations (Etat de prévisions des coupes).

Il est prévu de couper quelques 123 m³ dont 30 m³ de chablis pour total de dépenses de 4240 € (abattage, façonnage et débardage) contre une recette prévisionnelle de 5410 € laissant apparaître un bilan net prévisionnel de 1070 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ce programme et impute la dépense et la recette au budget 2022.

POINT 06 : BON CADEAU SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une adolescente de la commune a réalisé son service civique durant plusieurs semaines et a participé à diverses tâches durant cette période avec assiduité et beaucoup d'application et d'envie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, dans le cadre des actions sociales en faveur du personnel communal et autres, d'offrir aux personnes réalisant leur service civique au sein de la commune un bon cadeau de 200 €.

POINT 07 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière de Schlierbach rencontre des problèmes administratifs dans la déclaration de l'indemnité du secrétaire de l'association notamment au regard du prélèvement à la source. En effet, cette indemnité de secrétariat est payée une fois l'an pour un montant inférieure à 500 € et pose des problèmes au sein de l'URSSAF de part le prélèvement à la source.

Afin d'éviter ces problèmes, le Trésor Public nous propose le paiement de cette indemnité sur le budget communal et un reversement à la commune par l'Association Foncière.

Ces écritures seront réalisées à l'appui d'une convention entre la commune de Schlierbach et l'Association Foncière de Schlierbach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la mise en place de cette convention et autorise le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

POINT 08 : GROUPE DE TRAVAIL MAISON FORESTIERE

Monsieur le Maire rappelle que la maison forestière située rue de la Gare est en cours d'acquisition par le biais du droit de priorité.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission chargée de réfléchir l'aménagement de cet espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme Madame Annie DEVEY, Monsieur Claude LEHR, Monsieur Robert SEEL, Madame Marie CAPOZIO et Madame Claudia-Isabel DURIGHELLO membres de cette commission.

POINT 09 : ECONOMIES D'ENERGIE

Le Conseil Municipal, dans le cadre d'économies d'énergies et dans une démarche de sobriété énergétique a décidé de prendre les mesures suivantes :

- extinction de l'éclairage public dès 22 heures (de 22 heures à 5 heures)
- extinction de l'éclairage public totalement sur la période estivale soit du 01/06 au 31/08.
- diminution de la mise en place de décorations lumineuses de Noël.
- diminution du nombre de points lumineux sur le parking et aux abords de la salle des fêtes.
- délocalisation d'un maximum d'activités de la salle des fêtes vers la salle du 1^{er} étage de l'école primaire.
- diminution d'un degré de la température minimale et maximale des chaudières des bâtiments communaux.

POINT 10 : APPEL A PROJETS TRAMES VERTE ET BLEUE 2022

La notion de Trame Verte et Bleue (TVB) a été instaurée par les deux lois du Grenelle de l'Environnement : loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle 1) et loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2).

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges pour que les milieux naturels puissent fonctionner entre eux et pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. Elle a pour enjeu principal d'enrayer la perte de biodiversité en préservant ou recréant des continuités écologiques.

Saint-Louis Agglomération a proposé aux communes membres de présenter un projet partenarial à l'Appel à Projets Trames Verte et Bleue 2022 proposé par la région Grand Est, la DREAL, l'Office Français de la Biodiversité et l'Agence de l'Eau.

Ce projet partenarial est une candidature commune rassemblant les actions portées par Saint-Louis Agglomération (structure coordinatrice) et les actions portées par les communes volontaires (maîtres d'ouvrage associés).

À ce titre, la commune de SCHLIERBACH souhaite mettre en œuvre des actions concrètes de préservation et de restauration de la biodiversité sur son ban communal qui sont les suivantes :

- Renaturation de l'étang appartenant à la commune – parcelle 32 section 40

Il s'agit :

- de remplacer les murs en train de s'écrouler par des banquettes avec plantes adaptées au milieu humide ;
- de supprimer les résineux qui se sont développés autour de l'étang ;
- de favoriser ainsi le développement de la biodiversité d'une zone humide.

L'étang est situé sur le réseau hydrographique du cours d'eau de Schlierbach.

Le Cabinet Ecosop, lors de l'étude environnementale préalable au PLU l'a situé sur un corridor écologique d'intérêt local.

Le projet sera confié au prestataire 'Natures et Techniques' :

- 1-Etude de définition des actions sur la parcelle 32 section 40 : diagnostic écologique, proposition de scénario de restauration, de schéma de plantation, etc.
- 2-Fiches actions opérationnelles : sur la base de l'étude, mise en œuvre des opérations de préservation et de restauration sur la parcelle 32 section 40
- 3-Valorisation du projet et sensibilisation des citoyens

Le budget prévisionnel est de 47 976 € TTC et sera engagé dans le cadre du projet partenarial Trame Verte et Bleue.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de la commune, constitué de la fiche-action 'Trame verte et bleue' sur le ban communal : renaturation de l'étang – parcelle 32 section 40 et du budget prévisionnel 2023 associé ;
- approuver l'adhésion de la commune au projet partenarial de Saint-Louis Agglomération pour une candidature commune à l'Appel à Projets Trames Verte et Bleue 2022 ;
- autoriser monsieur le maire ou son représentant, à solliciter toutes les subventions dans le cadre de cette démarche ;
- autoriser monsieur le maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce projet.

POINT 11 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT et COMMUNICATION :

La commission s'est penchée sur les économies d'eau pour l'arrosage des fleurs par une diminution du nombre de fleurs plantées selon les endroits dans la commune et par la mise en place de vivaces.

La commission a rencontré les habitants de la rue de Landser (depuis la rue des Maréchaux jusqu'à la sortie du village vers Landser) pour présenter le projet d'aménagement de traversée du village par le bureau d'études CARDOMAX. Le projet convient à l'ensemble des riverains, quelques adaptations seront cependant apportées avant de soumettre le projet final à approbation par le Conseil Municipal. Les travaux pourraient être lancés en 2023.

COMMISSION VOIRIE - BATIMENTS

Les travaux de la rue des Violettes sont en phase d'achèvement. Nous attendons les mâts d'éclairage public pour clôturer ce chantier qui a permis de tenir compte des demandes des riverains et de trouver les solutions les plus adaptées.

COMMISSION URBANISME

PLU : une réunion pour la mise en œuvre des dernières modifications aura lieu le 29/09 en présence de l'ADAUHR avant mise à disposition du public.

COMMISSION ANIMATION – AINES – JEUNESSE :

La commission rencontrera dans la semaine les écoles pour la poursuite de l'opération Terre de jeux 2024.

Une marche de nuit sera organisée par la commission le 08/10.

Concert de la Note Bleue au profit de CARITAS à la salle des fêtes le 15/10.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.